

PROCES-VERBAL
Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois
Réunion du Jeudi 27 janvier 2005 à 19h30

Etaient présents :

M. RICHARD Bernard de BASSEVELLE - Mme BELDENT Jeannine, M. BAR Jacques, Mme DUPONT-PIERRE Nathalie de CHAMIGNY - Mme LACOMBE Anne-Marie, M. SUSINI Jean-Paul de CHANGIS SUR MARNE - M. COLLET Jacques (suppléant), M. TARTAR Gérard de CITRY - M. GOULLIEUX Pierre, M. LA GRECA Michel de JOUARRE - Mme RICHARD Marie, M. MUNNIER Claude, Mme ABELOOS Edith, Mme BIMBI Françoise (suppléante), Mme BUSCH Geneviève, M. VILLEDIEU André, Mme GUILLONNEAU Françoise, M. CELERIER Daniel, Mme PONS Marie-Claire de LA FERTE SOUS JOUARRE - M. FORTIER Patrick, M. BARRAULT Christian de LUZANCY - M. DE CUYPERE Michel de PIERRELEVEE - M. ROMANOW Patrick de REUIL EN BRIE - M. PERLICAN Claude, Mme ROBCIS Josselyne de SAACY SUR MARNE - M. SPECQUE Claude, M. HINCELIN Hubert, M. BOISDRON Patrick de ST JEAN LES DEUX JUMEAUX - M. RIGAULT Pierre, M. LEFEVRE Jean-Jacques de SAMMERON - M. ARNOULT Robert de SEPT SORTS -M. LEMOINE Didier (suppléant) de SIGNY SIGNETS - M. PRISE Guy, M. OFFROY Marcel de USSY SUR MARNE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Délégués représentés par pouvoir :

M. DELAERE Hubert par M. GOULLIEUX Pierre
M. BOSDURE Dominique par M. LA GRECA Michel
M. DRAPIER Alain par M. RICHARD Bernard
M. BEN MANSOUR Tarek par Mme RICHARD Marie
M. MARTIN Benoît par M. MUNNIER Claude
M. DELAITRE Michel par M. TARTAR Gérard
M. FURNARI Francesco par Mme ROBCIS Josselyne
M. BOURGUIGNON Christian par M. PERLICAN Claude
M. GEIST Gérard par Mme BELDENT Jeannine

Délégués non excusés :

M. LAROCHE Olivier de JOUARRE
M. YACOUB Olivier de LA FERTE SOUS JOUARRE
M. MORET Jean-Claude de LA FERTE SOUS JOUARRE
M. FAYOLLE Serge de LA FERTE SOUS JOUARRE
Mme PARIS Martine de LA FERTE SOUS JOUARRE

Délégués excusés :

M. RONDEAU Jean-Marie de BUSSIERES

Secrétaire de séance :

M. RIGAULT Pierre

* * *

◆ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2004

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,
APPROUVE A L'UNANIMITE, CE PROCES VERBAL

* * *

◆ DECISIONS DU BUREAU DU MERCREDI 05 JANVIER 2005

⇒ **A.C.I.F. - Signature d'un Nouveau Bail :**

- 17 rue de Reuil à La Ferté sous Jouarre

Le projet de bail prévoit un loyer gratuit, mais le paiement des charges locatives par l'ACIF.

⇒ **CONTRAT DE TERRITOIRE :**

- Assistance pour le montage du dossier

Contrat avec le cabinet « MP CONSEIL », Monsieur PORTA.

Ce dossier fera par ailleurs, l'objet d'une demande d'autorisation de mandatement lors du Conseil du 27 janvier 2005.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,
APPROUVE A L'UNANIMITE, CES DECISIONS

* * *

SERVICES GENERAUX

◆ TRANSPORTS SCOLAIRES

⇒ **Tarifs des Circuits Spéciaux**

Monsieur le Président de la Commission des Transports expose :

Par arrêté du 17 décembre 2004, Monsieur le Préfet de Seine et Marne a fixé le taux maximum d'augmentation pouvant être appliqué aux tarifs des circuits spéciaux de transports publics routiers réservés aux élèves, par rapport aux prix en vigueur au 1^{er} septembre 2004.

Les circuits concernés sont les suivants :

Circuit	Communes desservies	Exploitant	Tarif 2003/2004		Tarif 2004/2005	
			Semaine	Samedi	Semaine	Samedi
1	Sammeron - Signy Signets - Pierrelevée	Marne et Morin	235,18	235,18	239,79	239,79
2	Reuil - Luzancy	Marne et Morin	172,02	120,22	175,39	122,58
3	Nanteuil - Méry - Citry	Marne et Morin	213,81	163,79	218,00	167,00
4	Basseville - Bussières	Marne et Morin	200,42	163,79	204,35	167,00
5	Saint Jean - Ussy	Marne et Morin	186,31	186,31	189,96	189,96
6	Changis - Jouarre - La Ferté	Marne et Morin	-	-	-	177,43
7	Chamigny - Sainte Aulde (1 ^{er} circuit)	Marne et Morin	-	-	102,34	102,34
8	Chamigny - Sainte Aulde (2 ^{ème} circuit)	Marne et Morin	-	-	102,34	102,34

Considérant que tous ces circuits sont subventionnés par l'Etat à 65 % et le Conseil Général à 35 %,

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,
A L'UNANIMITE :**

approuve ces dispositions,

autorise la Présidente à signer les contrats correspondants avec le transporteur « Marne et Morin » .

* * *

◆ AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT

⇒ Section d'Investissement

Madame la Présidente de la Communauté de Communes expose :

Un certain nombre d'engagements et de mandatements afférents au budget 2005 « Services Généraux » doivent être votés avant le vote de celui-ci.

Ces opérations sont les suivantes, sachant qu'elles ne dépassent pas, le quart des crédits d'investissement, hors dette, inscrits au budget 2004 « Services Généraux ».

Intitulé	Crédits Imputation	Montant
⇒ Dématérialisation des procédures de marchés publics		
- Kit de dématérialisation (PC portable pré équipé avec logiciels)	2183	2 380,04 €
- Matériels (vidéo projecteur et écran portable)	2183	3 158,31 €
⇒ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Contrat de Territoire (contrat avec MP CONSEIL et avenant au contrat avec Mr DANIEL LACOMBE)	2031	27 029,60 €

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,
A L'UNANIMITE :

autorise les engagements et mandatements correspondants.

* * *

◆ SIVOM de BOUTIGNY :

Madame la Présidente de la Communauté de Communes expose :

Par deux lettres du 30 décembre 2004 ci annexées, Monsieur le Président du SIVOM de Boutigny, a notifié à la Communauté de Communes du Pays Fertois deux délibérations du Comité Syndical du 25 novembre 2004 relatives :

- au transfert du siège de ce syndicat,

- au retrait de la commune de Coulommès de ce syndicat.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,
A L'UNANIMITE :**

approuve ces deux délibérations,

* * *

◆ ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMERATION ET DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE SEINE ET MARNE

Madame la Présidente de la Communauté de Communes expose et rappelle que cette question avait déjà été évoquée lors du Conseil du 15 septembre 2004 et reportée, et dont voici la teneur du rapport :

« Madame BELDENT confirme la création de l'Association des Présidents des Communautés d'Agglomérations et des Communautés de Communes de Seine et Marne.

L'importance de cette association, au moment où nos établissements vivent une période de mutation intense, est primordiale et nous ne pouvons que nous féliciter de cette création.

Cette association a pour but :

- *de promouvoir l'intercommunalité de projets, en particulier les communautés d'agglomérations et de communautés de communes, en tant que formule de coopération intercommunale présentant les meilleures caractéristiques de souplesse, d'évolution et de stabilité de la gestion locale,*
- *de représenter les communautés d'agglomérations et communautés de communes auprès des pouvoirs publics et des grands partenaires institutionnels afin, en particulier, de contribuer à la bonne évolution des textes législatifs et réglementaires,*
- *de développer les échanges d'expériences entre les communautés relatifs à l'exercice de leurs compétences et, plus généralement, faire connaître les expériences significatives de coopération intercommunale,*
- *de procurer à ses membres toutes informations et formations utiles au fonctionnement et au développement de leurs collectivités,*
- *de favoriser le renforcement des politiques partenariales et contractuelles entre les communautés, le Département de Seine et Marne et la Région Ile de France.*

Dans le cadre de ses missions définies, l'association assurera :

- *une liaison étroite avec l'Union des Maires de Seine et Marne,*
- *la meilleure coopération avec l'Assemblée des Communautés de France.*

Outre le Pays Fertois, l'association compte parmi ses membres fondateurs (21 communautés de communes), les Communautés de Communes voisines : PAYS CRECOIS, PAYS DE L'OURCQ, PAYS DE MEAUX.

Les ressources de l'association comprennent, en particulier, les cotisations de ses adhérents ; elles sont de 2 centimes d'euro par habitant, ce qui porte donc la cotisation de la Communauté de Communes du Pays Fertois à :

25 069 habitants x 0,02 € = 501,38 € »

Monsieur RIGAULT confirme sa position : l'Union des Maires est habilitée à représenter les établissements publics intercommunaux, dont les responsables sont des maires.

Madame BELDENT répond que cela n'est pas toujours exact, tous les Présidents ne sont pas Maires. Elle rappelle que cette association permet aux établissements intercommunaux de mutualiser leurs informations dans ce domaine spécifique de l'intercommunalité, tout en partageant leurs expériences. C'est très important pour notre territoire et ces échanges ont déjà porté leurs fruits sur des dossiers particuliers.

Madame BELDENT souligne que les communautés voisines en sont membres : Pays de l'Ourcq, Pays Créçois,...

Madame RICHARD estime pour sa part que l'Union des Maires peut remplir ce rôle, et que l'existence de deux instances risque de poser des difficultés.

Le Conseil est appelé à en délibérer.

Madame BELDENT demande s'il y a des contres :

**Madame ROBCIS et pouvoir de FURNARI,
Monsieur PERLICAN et pouvoir de Mr BOURGUIGNON,
Mr LEMOINE, Mr ARNOULT, Mr LEFEBVRE,
Mr BOISDRON, Mr SPECQUE, Mr CELERIER,
Mme GUILLONNEAU, Mme RICHARD,
Mr RIGAULT, Mr DECUYPERE.**

14 personnes se déclarent contre et Madame RICHARD tient alors à préciser qu'elle craint une dysharmonie entre les instances et estime que l'Union des Maires, par sa section Intercommunalité, est à même de faire la synthèse des interrogations. Elle craint une situation conflictuelle dans le cas contraire attribuable certes à une crise d'adolescence. Madame BELDENT rappelle l'intérêt capital d'échanges au niveau département et national.

D'autres délégués se déclarent contre :

**Mme ABELOOS, Mr MUNNIER et pouvoir de Mr MARTIN,
Mr HINCELIN, Mme BUSCH, Mme BIMBI.**

Ce qui porte le total des contre à 20.

Deux (2) abstentions :

Mr PRISE, Mr BEN MANSOUR (pouvoir de Mme RICHARD)

Vingt et une voix (21) pour :

**Mr OFFROY, Mr ROMANOW, Mr BARRAULT,
Mr VILLEDIEU, Mme PONS, Mr LA GRECA
et pouvoir de Mr BOSDURE, Mr COLLET,
Mr TARTAR et pouvoir de Mr DELAITRE,
Mr SUSINI, Mme LACOMBE, Mme DUPONT-PIERRE,
Mr BAR, Mr RICHARD et pouvoir de Mr DRAPIER,
Mr GOULLIEUX et pouvoir de Mr DELAERE,
Mr FORTIER, Mme BELDENT et pouvoir de Mr GEIST.**

* * *

QUESTIONS DIVERSES

→ **MAISON DE L'EMPLOI (Information) :**

Madame RICHARD souligne l'intérêt de valoriser la création de l'A.N.P.E. par une maison de l'emploi (regroupant tout ce qui touche à l'emploi, dont les ASSEDIC).

Le problème de l'enclavement et de l'emploi dans le territoire ont été soulignés auprès du directeur régional de l'emploi et de l'A.N.P.E. avec une écoute attentive de leur part.

Pour sa part, Madame BELDENT est tout à fait d'accord pour écrire au Ministre, Monsieur BORLOO, en soulignant d'après les informations verbales qu'elle a pu obtenir, qu'il ne pourrait s'agir que d'une antenne de maison de l'emploi, compte tenu de la taille du bassin de l'emploi ; elle propose donc au Conseil d'écrire une lettre au Ministre au nom de la Communauté de Communes, bien que cela n'entre pas dans ses compétences.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,
A L'UNANIMITE DONNE UN AVIS FAVORABLE**

Il sera remis une copie de cette lettre à tous les délégués.

→ S.I.E.P. MARNE-OURCQ :

Aire des Gens du Voyage et étude sur l'application du SDAU de Marne Ourcq.

Monsieur RIGAULT souhaite aborder ces deux points, après avoir parler dans un premier temps de l'évolution de la zone des Effaneaux.

→ ZONE DES EFFANEUX :

Le travail accompli à ce jour a permis de bien mesurer les enjeux de cette zone, dont le profil est celui d'une plate-forme logistique et non mixte, de la compétence d'un promoteur investisseur (pour 4 à 6 plates-formes).

Il faut donc que le SIEP ait la maîtrise foncière de l'opération, pour une première ouverture envisagée en 2007.

→ AIRE DES GENS DU VOYAGE :

Le dossier est bien avancé et au stade de l'esquisse, avec une entrée la plus proche possible de La Ferté sous Jouarre.

Le coût de l'opération est estimé à 800 000 € H.T. (tous travaux, dont eau et assainissement), porté à 944 000 € avec les honoraires ; il s'agit d'une dépense maximale sauf surprise de dernière minute tenant à la configuration du terrain. Une hypothèse haute a été envisagée de 900 000 € pour les travaux (1 062 000 € avec les honoraires).

Les aides maximales qui pouvant être apportées pour soutenir ce projet sont les suivantes :

- aide de l'Etat :	457 350 € maximum (15 245 €/plan)
- aide de la Région :	457 350 € sans pouvoir dépasser l'aide de l'état
- aide du Département :	68 602 €
soit un total d'aides de :	983 302 €

Dans le cas de l'hypothèse haute, une somme de 78 798 € H.T. resterait à la charge des collectivités (voire moins dans le cas d'une aide' de la C.A.F.)

Les subventions pour les réseaux sont celles normalement attribuées.

Ce solde serait dont autofinancé par l'emprunt.

Monsieur RIGAULT attire l'attention sur la loi du 13 août 2004 au terme de laquelle il n'est pas possible de déléguer une partie des travaux supérieures à la moitié de la somme restant à payer, la somme correspondante à l'eau et à l'assainissement n'étant pas encore totalement déterminée.

Si la Communauté de Communes devant prendre en charge l'eau et l'assainissement, la somme correspondante viendrait bien sûr en déduction de sa participation.

→ **S.D.A.U. MARNE-OURCQ :**

Monsieur RIGAULT donne connaissance de la synthèse remise aux délégués, dont les points principaux sont les suivants :

« CETTE ETUDE A ETE REALISEE A LA DEMANDE DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES DE PROGRAMMATION ET D'AMENAGEMENT MARNE OURCQ (SIEP) AFIN D'APPORTER LES ELEMENTS NECESSAIRES A LA REALISATION D'UN PREMIER BILAN DU SCHEMA DIRECTEUR MARNE OURCQ DONT IL A LA CHARGE. APPROUVE LE 09 JUILLET 1998, IL COURT JUSQU'EN 2015.

Comme tout schéma directeur local, Marne Ourcq doit répondre aux orientations globales du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France) qui est actuellement en révision. Il est utile d'assurer un suivi du schéma directeur pour identifier les mutations du territoire, et intervenir par des actions pour accompagner les éventuels changements. Cela pourra permettre l'inscription de nouveaux projets et de nouvelles orientations au SDRIF si nécessaire.

La démarche adoptée dans le cadre de cette étude a donc été de rassembler un certain nombre de données afin d'actualiser le diagnostic du territoire. Pour ce bilan, la méthode utilisée a été la suivante :

- ***La collecte et le traitement de données statistiques***
- ***Donner la parole aux Maires via un questionnaire :***

Un questionnaire a été élaboré et soumis aux maires des communes du secteur Marne Ourcq dans le but de faire le point sur l'évolution de leur commune. Il est d'ailleurs important de les remercier pour le temps qu'ils nous ont accordé et pour leur chaleureux accueil.

Fidèle aux grands thèmes abordés dans le cadre du schéma directeur, le questionnaire avait pour vocation de faire un état des lieux en matière d'habitat, de population, d'équipement, d'économie, de déplacement, de protection des espaces naturels. Il a également permis aux maires de prendre position sur des questions plus générales, telle que la pertinence ou non du périmètre du schéma directeur, ou encore, connaître leur position sur l'intercommunalité.

Le questionnaire a servi de support de base pour les entretiens menés avec chacun des maires et a permis d'avoir une approche plus qualitative. Les informations qui découlent des entretiens viennent compléter et affiner les données chiffrées préalablement recueillies.

- *L'étude des documents existants*

Il a été nécessaire de consulter les études qui ont été menées sur différents projets afin de comprendre comment le territoire et ses habitants ont évolué. Il s'agit des diagnostics sur les deux cantons, l'étude Parc Naturel Régional des Boucles de la Marne, les impacts de la ligne TGV Est, les Entrées de villages...

Afin de compléter les entretiens avec les maires, il a fallu consulter tous les documents réglementaires. La D.D.E nous a très gentiment ouvert ses portes à cet effet, et nous avons pu consulter la totalité des POS et PLU des communes concernées par le périmètre du schéma directeur Marne Ourcq. Des informations, notamment sur la consommation d'espace, et la réceptivité en terme de logement, ont ainsi pu être collectées.

La croissance de la population observée est plus forte sur le canton de Lizy que sur le canton de la Ferté. Même si la croissance ne s'est pas révélée être à la hauteur des estimations du schéma directeur Marne Ourcq, on observe cependant un renouvellement important de la population et un fort rajeunissement de celle-ci. Sa répartition sur le territoire Marne Ourcq conforte la place des villes centre et des bourgs relais.

La majorité des zones futures d'urbanisation est d'ores et déjà urbanisable. Par ailleurs, on note que la consommation d'espace est inégale sur le territoire Marne Ourcq. Certaines communes se sont plus urbanisées que d'autres. En outre, il apparaît que la consommation d'espace a été surestimée par le schéma directeur, au même titre que la croissance démographique.

On observe une Surface Hors Œuvre Nette en matière de logement largement supérieure sur le canton de la Ferté que sur le canton de Lizy mais qui reste globalement modeste.

La consommation d'espace affectée aux logements est de 288 ha entre 1982 et 1999 sur Marne Ourcq.

Le développement urbain est très différent selon les cantons ; on observe une majorité de communes sur le canton de Lizy qui privilégie la densification du centre, alors que sur le canton de la Ferté, les communes préfèrent urbaniser en extension du bourg.

Parallèlement à cette urbanisation, on observe qu'une politique de réhabilitation est menée de front par les communes et par le Pacte Arim 77 qui se traduit par un certain nombre de réhabilitations de logements. Le Pays de l'Ourcq a mis en place depuis plusieurs années une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. La mixité sociale semble importante dans les villes centre (Lizy et la Ferté).

Il apparaît que 60% du territoire est consacré à l'agriculture. Cette agriculture est fortement marquée par les grandes cultures, notamment par les cultures céréalières.

Parallèlement à cela, on observe une forte diminution du nombre d'exploitations agricoles et une augmentation de leur taille moyenne. Bien que la taille de ces exploitations augmente, on observe une diminution de la main d'œuvre agricole principalement due à la modernisation de l'appareil productif.

La Surface Hors Œuvre Nette des locaux agricoles entre 1999 et 2003 reste relativement faible.

Le territoire Marne Ourcq se caractérise par une grande richesse environnementale :

- *28,2% du territoire est boisé dont 10,6% de ZNIEFF*
- *Diversité des paysages : plateaux agricoles, vallées, bois...*
- *Richesse du sous-sol en matériaux alluvionnaires, granulats...*
- *2157 ha d'espaces naturels consommés entre 1982 et 1999*

Un certain nombre de projets ont été portés, notamment « Euro-Transpôle - les Effaneaux » et le Parc Naturel Régional des « Boucles de la Marne ». Aujourd'hui Marne Ourcq est un territoire dont les orientations en matière de développement se veulent modérées.

En 2002, l'économie du secteur Marne Ourcq se caractérisait par :

- *Une inégalité dans la répartition géographique des emplois avec un renforcement du rôle structurant des villes centre et des bourgs relais :*
 - *légère augmentation des emplois sur le Pays de l'Ourcq*
 - *forte diminution sur le Pays Fertois*
- *Une augmentation de l'emploi chez les femmes*
- *Une légère augmentation du nombre d'établissements sur le canton de Lizy et une forte diminution sur le canton de la Ferté*
- *Une augmentation des établissements de petites tailles*
- *Le déclin des secteurs de l'industrie et de la construction*
- *L'essor des secteurs du commerce et des services ne compense pas la perte d'emplois dans les secteurs de l'industrie et de la construction*
- *L'industrie reste le secteur qui emploie le plus de salariés*
- *Très forte mono-dépendance pour le secteur de Lizy par rapport à l'entreprise Didier Quebecor »*

Monsieur RIGAULT met en exergue la possibilité de préparer en amont l'élaboration du SCOT avec le souci de bien coller à la réalité du terrain, et un travail important de la part des élus, avec les représentants de la populations, et celle de rechercher des partenariats sous forme de charte pour travailler en synergie avec l'environnement proche du territoire.

Monsieur FORTIER met l'accent sur le fait que les élus ne devront pas seulement demeurer modérés dans leurs projets, notamment en matière d'économie, tout en soulignant que le bassin de vie du territoire va bien au delà de ses frontières.

Madame RICHARD insiste que l'attention portée par la Région aux franges de son territoire, pour en faire la première Eco Région ; en mettant l'accent sur les espaces naturels (Lizy), le souci d'éviter le mitage des constructions nouvelles et le souci à apporter à la concentration de projets autour de pôles de services et surtout de transports ; la poussée démographique doit être bien maîtrisée.

La Région s'est donnée les moyens d'intervenir dans ce type de zone, autour d'un pôle de développement touristique dans le Nord de la Seine et Marne.

Il convient donc bien sûr de mener une réflexion sans aller jusqu'à préparer un SCOT en amont du SDDRIF, quitte à faire remonter les propositions des élus proches du terrain.

→ Madame BELDENT donne connaissance de la lettre adressée par EDF, qui quittera les locaux situés 17, rue de Reuil à la fin du mois de février 2005, puis disposera d'une antenne à la Poste de La Ferté sous Jouarre, apte à donner satisfaction aux administrés fertois.

→ Monsieur RICHARD fait part de l'intervention de Monsieur BERGUE à la Commission Environnement au sujet de la station provisoire de filtration du Puits de Chamigny, prévue pour juin 2005 en principe, et qui sera complétée par des opérations de nettoyage dont la population sera informée en temps utile.

→ Monsieur CELERIER informe que l'espace du tourisme d'Ile de France est demandeur de toutes informations afférentes à la culture et au tourisme.

→ Les prochains Conseils sont prévus :

- le mercredi 16 février 2005 à 19h30, avec à l'ordre du jour, le Débat d'Orientation Budgétaires et le Contrat de Territoire,
- et à la fin du mois de mars pour les budgets 2005¹,

→ Monsieur RIGAULT informe des sommes allouées au budget 2005 du Département pour le Contrat CLAIR : 178 000 € pour l'investissement et 35 000 € pour le fonctionnement.

La Présidente,

J. BELDENT

Affichage du compte rendu

Le

La Présidente,

J. BELDENT

¹ Depuis le Conseil, la date a été fixée pour les budgets au 23 mars 2005 à 19h30